

ARRÊTÉ

portant

Ouverture d'une enquête publique visant déclassement anticipé du domaine public d'une portion de terrain constituant partie du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus en vue d'aliénation (projet Cœur de Ville)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants et R.134-5 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2022-12-09-00009 du 9 décembre 2022 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteurs au titre de l'année 2023 ;

Vu la délibération n°2024-76 du conseil municipal en date du 09/12/2024 décidant de mettre en œuvre une procédure de déclassement de terrains du domaine public communal ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1 - Le projet de déclassement anticipé du domaine public d'une portion constituant carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus en vue d'aliénation (projet de Cœur de Ville) est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public ;

Article 2 - Elle se déroulera à l'accueil des Services Techniques de la Ville de Jurançon pendant quinze jours consécutifs, soit du mercredi 8 janvier 2025 au jeudi 23 janvier 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture des Services Techniques (soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h), afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il sera également possible de consulter les pièces du dossier sur le site internet de la Ville de Jurançon www.ville-jurancon.fr – rubrique « Vie Quotidienne », onglet « Urbanisme », page « Enquêtes Publiques » ;

Article 3 - Monsieur TOURRET Bernard, cadre territorial en retraite, est désigné pour exercer les fonctions de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public dans les locaux des Services Techniques de la commune de Jurançon le mercredi 8 janvier 2025 de 8h30 à 12h (ouverture de l'enquête) et le jeudi 23 janvier 2025 de 14h à 17h (clôture de l'enquête). Les observations pourront également lui être adressées par écrit et par voie postale, à la mairie exclusivement – 6 rue Charles de Gaulle – 64110 Jurançon (avec les mentions suivantes « à l'attention de M. TOURRET Bernard, Commissaire-Enquêteur » et « Enquête publique, ne pas ouvrir »), ou par voie électronique à l'adresse : contact@ville-jurancon.fr (avec l'objet « Enquête publique déclassement



anticipé domaine public ») et de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête ;

- Article 4** - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché aux panneaux d'affichage réglementaire et publié au journal local. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat d'affichage signé par le Maire ;
- Article 5** - A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le jeudi 23 janvier 2025 à 17h, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées ;
- Article 6** - Le Maire de Jurançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Commissaire-Enquêteur et joint en tant que pièce constitutive du dossier d'enquête.

Fait à Jurançon le 17 décembre 2024
Le Maire,
Michel BERNOS



Date d'affichage en mairie :